



- Avant de conclure un contrat de qualification, rapprochez-vous de votre OPCA afin de connaître les modalités de la prise en charge financière du contrat. Si vous ne connaissez pas les noms et coordonnées de l'OPCA dont vous relevez, rapprochez-vous de la DDTEFP.

- Remplissez complètement la liasse ci-jointe en vous assurant que le dernier exemplaire est lisible.

- Précisez le type de contrat en haut de l'imprimé :

- 1. jeunes de moins de 26 ans
- 2. adultes demandeurs d'emploi

- Dater et portez les signatures en original sur chacun des feuillets.

ATTENTION : seul l'enregistrement par la DDTEFP confère au contrat sa qualité de contrat d'orientation.

A NATIONALITÉ

- 1 Française.
- 2 Union Européenne.
- 3 Hors Union Européenne.

B NIVEAU DE FORMATION (avec ou sans le diplôme correspondant)

- 7 Sorties de CPA, CLIPA ou sorties de collège avant la 3^e (équivalent au niveau VI de l'Éducation nationale).
- 6 Sorties de 3^e ou abandon de classes de CAP ou de BEP avant l'année terminale (équivalent au niveau V-bis de l'Éducation nationale).
- 5 Sorties de l'année terminale de CAP ou de BEP ou abandon de la scolarité du second cycle long avant la classe de terminale (équivalent au niveau V de l'Éducation nationale).
- 4 Sorties des classes terminales du second cycle long ou abandon des études supérieures avant le niveau III (équivalent au niveau IV de l'Éducation nationale).
- 3 Sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 : DUT, BTS, DEUG, etc. (équivalent au niveau III de l'Éducation nationale).
- 2 Sorties avec un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou diplôme de grande école (équivalent aux niveaux II et I de l'Éducation nationale).

C DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU

- 8 Aucun diplôme.
- 7 Certificat de formation générale.
- 6 Brevet.
- 5 CAP ou BEP.
- 4 Baccalauréat général ou technologique.
- 3 Baccalauréat professionnel, brevet de technicien ou brevet professionnel
- 2 DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau BAC + 2.
- 1 Diplôme de niveau Bac + 3 ou plus.

D DERNIÈRE SITUATION DU JEUNE AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT

- 1 Scolarité
- 2 Contrat d'apprentissage.
- 3 Contrat d'orientation, contrat de qualification ou d'adaptation.
- 4 CES, emplois-jeunes.
- 5 Stagiaire de la formation professionnelle.
- 6 Service national.
- 7 Salarié (y compris temporaire)
- 8 Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE.
- 9 Rmistes.
- 9 Autres situations ((handicapés, parents isolés, veuves...)).

E RÉMUNÉRATION

Barème du salaire minimum légal à verser par l'entreprise

(des minima plus élevés peuvent être prévus par la Convention collective applicable)

Année	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
Première année	30 % du SMIC	50 % du SMIC	65 % du minimum conventionnel sans être inférieur à 65 % du SMIC	100 % du minimum conventionnel sans être inférieur à 100 % du SMIC
Deuxième année	45 % du SMIC	60 % du SMIC	75 % du minimum conventionnel sans être inférieur à 75 % du SMIC	

F TYPE DE QUALIFICATION

- 1 Diplôme d'Etat d'enseignement technologique.
- 2 Titre ou diplôme homologué.
- 3 Certificat de qualification professionnelle (CQP).
- 4 Qualification figurant dans une liste de la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche (CPNE).
- 5 Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche.

G SPÉCIALITÉS DE FORMATION

Production

- 10 Technologies industrielles fondamentales et de transformation (conception de produits, automatisme, robotique, informatique industrielle).
- 20 Agriculture, pêche, forêts et espaces verts.
- 31 Transformations agro-alimentaires, alimentation cuisine.
- 32 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)
- 33 Énergie, génie climatique (y.c. utilités : froid, climatisation, chauffage).
- 34 Autres transformations (y.c. les spécialités pluritechnologiques des transformations).
- 40 Génie civil, construction, bois.
- 50 Textiles, habillement, cuirs et peaux.

G (suite) Services

- 60 Mécanique, électricité, électronique.
- 71 Transport, manutention, magasinage.
- 72 Commerce, vente.
- 73 Comptabilité, gestion.
- 74 Autres spécialités des échanges et de la gestion (y.c. l'administration générale des entreprises et des collectivités et autres spécialités plurivalentes).
- 81 Techniques de l'imprimerie et de l'édition.
- 82 Secrétariat, bureautique.
- 83 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données.
- 84 Autres spécialités de la communication et de l'information (y.c. les spécialités plurivalentes de la communication).
- 91 Santé, travail (y.c. les spécialités plurivalentes sanitaires et sociales).
- 92 Accueil, hôtellerie, tourisme.
- 93 Enseignement, formation, animation culturelle, sportive et de loisirs.
- 94 Autres spécialités des services aux personnes (coiffure, esthétique, etc.).
- 95 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement.
- 96 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance.
- 97 Autres spécialités des services à la collectivité (protection et développement du patrimoine, aménagement du territoire, etc.).
- 00 Domaines disciplinaires et du développement personnel.

H CATÉGORIES D'ORGANISMES DE FORMATION

- 1 Organisme relevant du secteur privé.
- 2 Organisme relevant du secteur public ou parapublic (GRETA, universités, centres AFPA, etc.).
- 3 CFA.
- 4 Centre de formation d'entreprises.